



VILLE D'OUCQUES  
41290

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2015 A 20 H30

**Etaients présents** : M. André BOISSONNET, Maire, Mmes Quitterie GUERIN, Françoise BOISSE, MM. Denis LAUBERT, Alexandre PETIT, Adjoint, Mesdames et Messieurs Françoise MIGNOT, Jean-Pierre VOISIN, Jocelyne BARRE, Jacky CORMIER, Sylvie PITOU, Jérôme LESUEUR, Christelle Launay, Dominique DESCHAMPS formant la majorité des membres en exercice

**Etaients excusés** : M. Jean-Claude PEREL, Mme Natacha COTTRELL

Madame Christelle LAUNAY a été élue secrétaire.

### **Délibération n° 2015 – 8**

#### **Vote des taux d'imposition**

Pour faire face à la baisse des dotations de l'Etat et permettre le maintien d'une capacité à investir suffisante, la municipalité, à l'unanimité moins une abstention, a décidé d'affecter à chaque taxe directe locale une majoration de 1 %, ce qui porte les nouveaux taux aux valeurs suivantes :

[	13,24 % pour la taxe d'habitation
[	19,94 % pour la taxe sur le foncier bâti
[	43,58 % pour la taxe sur le foncier non bâti

### **Délibérations n ° 2015 – 9, 10, 11, 12, 13 :**

**Commune, services annexes de l'assainissement, de l'agence postale, de la maison de santé, lotissement : compte de gestion de l'exercice 2014**

Le Conseil Municipal approuve les 4 comptes de gestion.

### **Délibération n ° 2015 – 14, 15, 16, 17, 18 :**

**Commune, services annexes de l'assainissement, de l'agence postale, de la maison de santé, lotissement : compte administratif 2014**

Le Conseil Municipal sous la présidence de M. PASQUET, approuve le compte administratif 2014 du **budget principal** de la commune dont les sections présentent les dépenses et les recettes suivantes :

FONCTIONNEMENT :	Dépenses :	990 936,80 €
	Recettes :	1 841 077,23 €
	Excédent :	850 140,43 €
INVESTISSEMENT :	Dépenses :	757 515,47 €
	Recettes :	402 957,92 €
	Déficit :	354 557,55 €
	restes à réaliserDéficit :	32 583,00 €

Pour le service annexe de l'**assainissement**, la section d'exploitation en 2014est excédentaire de 109 523,42 € et la section d'investissement est excédentaire de 83 652,06 € et les restes à réaliser négatif de 8 000 €

Pour le budget annexe de l'**agence postale**, la section de fonctionnement est excédentaire de 9 511,97 € et la section d'investissement est déficitaire de 4 598,32 €.

Pour le budget de la **maison de santé**, la section de fonctionnement est excédentaire de 13 515,91 € et la section d'investissement est déficitaire de 11 388,98 € et les restes à réaliser néant.

Pour le budget du **lotissement**, la section de fonctionnement a un résultat nul et la section d'investissement a un résultat d'investissement déficitaire de 170 778,58 €.

Tous les comptes administratifs ont été approuvés par l'ensemble des votants.

### **Délibération n ° 2015 – 19, 20, 21, 22 :**

**Commune, services annexes de l'assainissement, de l'agence postale, de la maison de santé : affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2014**

Les excédents 2014 de la section de fonctionnement serviront à financer en 2015 les dépenses de même nature.

**Délibération n ° 2015 – 23, 24, 25, 26, 27 :**

**Budgets principal et des services annexes de l'assainissement, de l'agence postale, de la maison de santé, lotissement : exercice 2015**

Le budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 661 799,88 € pour la section de fonctionnement et à 1 737 990,55 € pour la section d'investissement.

Le budget du service annexe de l'assainissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 190 490 € pour la section d'exploitation et à 205 697 € pour la section d'investissement.

Le budget annexe de l'agence postale s'équilibre à la somme de 10 913 € pour la section de fonctionnement et à 9 198,32 € pour la section d'investissement.

Le budget annexe de la maison de santé s'équilibre à la somme de 32 240 € pour la section de fonctionnement et à 23 038,98 € pour la section d'investissement.

Le budget annexe du lotissement s'équilibre à la somme de 200 778,58 € pour la section de fonctionnement et à la 371 557,16 € pour la section d'investissement.

**Délibération n ° 2014 – 28 :**

**Vote du taux de la redevance d'assainissement pour 2015/2016**

La redevance d'assainissement est fixée à 0,88 € le m<sup>2</sup> d'eau consommée pour les consommations de Juillet 2015 à juin 2016.

**Délibération n ° 2014 – 29 :**

**Travaux de voirie : convention de groupement de commande avec la Communauté de Communes Beauce et Forêt**

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commandes avec la Communauté de Communes Beauce et Forêt pour la réalisation du programme de travaux de voirie estimé à 15 000 € HT.

**Délibération n ° 2014 – 30 :**

**Trottoirs quartiers de la Guinguette et du Buisson : maîtrise d'œuvre**

Le conseil municipal retient l'offre du bureau d'études Viatic pour assurer la maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation des travaux de trottoirs pour un montant HT de 5400 €.

**Délibération n ° 2014 – 31 :**

**France Télécom : redevance d'occupation du domaine public 2015**

Le conseil décide de demander le montant maximum qui s'élève à 1835,09 € pour l'année 2015.

**Délibération n ° 2014 – 32 :**

**Voyage scolaire du collège Lavoisier : subventions**

Le collège Lavoisier organise un voyage en Angleterre pour les élèves de 3<sup>ème</sup>. Le conseil municipal, comme chaque année, décide de verser une subvention de 30 € à chaque élève domicilié à Oucques.

**Délibération n ° 2014 – 33 :**

**Adhésion à la convention de mutualisation entre la commune d'Oucques et la Communauté de Communes Beauce et Forêt**

Le conseil municipal adhère à la convention de mutualisation pour la gestion de la voirie et du domaine public ainsi que pour l'entretien des locaux administratifs.

Des informations complémentaires sur les décisions prises par le Conseil Municipal peuvent être obtenues auprès du secrétariat de la mairie.